



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorable : 0
Abstention : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/06/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 70

*Relative à l'attribution d'une bourse à une étudiante Afghane
(DAR)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3

Vu l'avis de la Commission de la Recherche en date du 20 juin 2022

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er :

Dans le cadre d'un appel à projet pour l'attribution de bourses doctorales à Toulouse fléchées pour des étudiantes afghanes, une bourse de 10 000 € (1000 €/10 mois) sera attribuée à une étudiante Afghane pour une inscription en Master of Science (in Accounting) pour l'année 2022/2023.

Article 2 :

Le montant de la bourse sera imputé sur le budget de la Direction d'Appui à la Recherche, Service Opérationnel 900005 centre de coût 900 005 0004.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK